

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 18 février 2021 (en visioconférence – loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)

N° : 1807

**Conventions de
subventions de 4 aires
éducatives en Provence-
Alpes-Côte d'Azur**

7 Membres (avec voix délibérative) présents : Anne Claudius-Petit (CR), Béatrice Aliphat (CR), Richard Miron (CR), Jean-François Luc (CR), Christian Mounier (CD 84), Didier Réault (CD 13), Philippe Armengol (CA Grand Avignon)

2 Pouvoirs : Chantal Eymeoud (CR), excusée, donne pouvoir à Richard Miron (CR), Maud Fontenoy (CR), excusée, donne pouvoir à Christian Mounier (CD 84)

1 Membre (avec voix délibérative) excusé : François Cavallier (CD 83)

Participaient également (non votants) : Pacale Mazzocchi (Paierie), Céline Hayot (CR), Béatrice Orelle (CD13), Carole Toutain (CD84), Frédérique Gerbeaud (OFB), Guy Parrat (CESER), Annick Mièvre (AdE), Géraldine Biau (DREAL), Thomas Fourest, Stéphanie Puteri, Audrey Michel, Sandrine Halbedel, Audrey Glorian, Sylvie Toubas, Christel Desiderio, Stephane Sebban (ARBE)

**Membres titulaires présents ou représentés : 9 sur 10
Quorum atteint**

Considérant Que l'ARPE-ARB, avec l'appui de ses partenaires (Région, OFB, DREAL et les 2 académies), assure depuis fin 2019 l'animation du groupe régional des aires éducatives ;

Considérant Que sur les 45 projets actifs de la région Provence-Alpes-Côte d'azur, 4 projets ne peuvent se faire sans un appui financier complémentaire ;

Ouï L'exposé de la Présidente de l'ARPE-ARB ;

Après avoir délibéré, le Comité syndical décide

- d'approuver les termes des 4 conventions annexées à la présente délibération :

- la convention entre l'ARPE-ARB et l'association Curieux de Nature concernant le soutien de l'ARPE-ARB à l'animation de l'aire éducative de Sospel (06),
- la convention entre l'ARPE-ARB et l'association Gap Sciences 05 concernant le soutien de l'ARPE-ARB à l'animation de l'aire éducative Rochebrune (05),
- la convention entre l'ARPE-ARB et l'association Chemin Faisan concernant le soutien de l'ARPE-ARB à l'animation de l'aire éducative La Barben (13),
- la convention entre l'ARPE-ARB et l'association Naturdive concernant le soutien de l'ARPE-ARB à l'animation de l'aire éducative de Cannes(06).

- d'autoriser le Présidente à signer les 4 conventions et à procéder au versement des subventions prévues dans les conventions.

Fait et délibéré à Marseille, le 18 février 2021

Pour copie conforme,
La Présidente,
Anne CLAUDIUS-PETIT